

N°005

Objet :

**LANCEMENT D'UNE
PROCEDURE DE PASSATION
D'UN MARCHE DE MAITRISE
D'ŒUVRE POUR
L'EXTENSION DU GYMNASE
DE LA PETITE ARCHE**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

18 FEVRIER 2026

Date de la Convocation :

12 FEVRIER 2026

Date d'affichage de la
convocation :

12 FEVRIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 06

Membre absent : 01

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 18 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjoints**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jacques TANGUY
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etait absent :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

VOTE :

MAJORITE

**1 vote contre (Mourad
MERGUI)**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2026

N°005

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU GYMNASE DE LA PETITE ARCHE

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2125-1, L.2172-1, R.2162-15 à R.2162-21, R.2162-22 à R.2162-26, et R.2172-2,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026,

Considérant le projet d'extension du gymnase de la Petite arche et l'obligation de lancer une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre : Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase de la Petite arche sous forme de concours restreint.

ARTICLE 2 : DECIDE que Monsieur le Maire ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

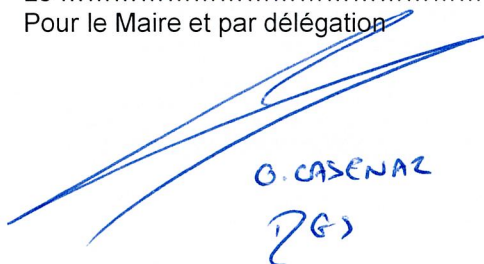
ARTICLE 4 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 18 février 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 23/02/2026

Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
DG

Pour extrait conforme

Le Maire
Marc HONORE

